Programme de la soirée

1. Présentation des missions de la Fédération départementale des chasseurs (FDC).

2. Présentation du dispositif de Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC : calendrier, objet, méthodologie de consultation, actions…).

3. Echange avec la salle sur les besoins et attentes des élus vis-à-vis de la fédération des chasseurs.

Présentation de la FDC85

Association des Maires de Vendée – 14/03/2024

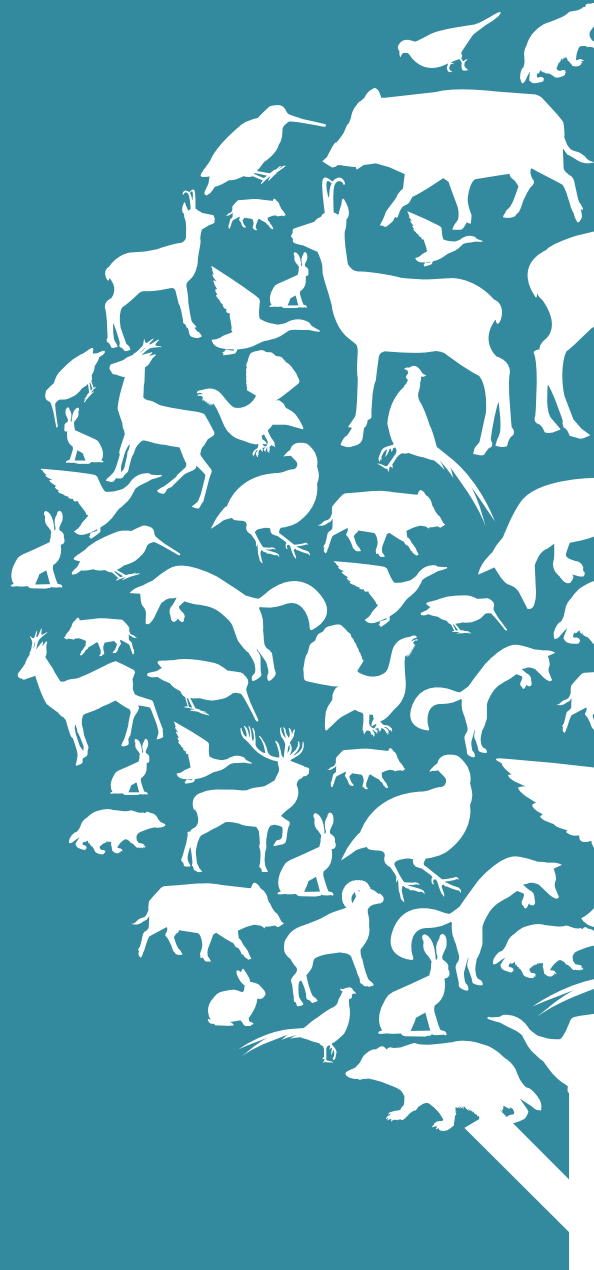

Présentation FDC85

- Association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement.
- Organisme de droit privé, mais délégataire de missions de service public.
- Labélisée RSE – Lucie 26 000 depuis septembre 2023 (1ère FDC de France).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier PERROCHEAU
1er Vice-Président &
Président de la commission
Grand gibier

Michel DERIEZ
Trésorier

Jérôme RABILLARD
Trésorier-adjoint &
Président de la commission
Prédateurs/Déprédateurs

Moïse VILLENEUVE
Administrateur

Erick MAROLLEAU
Administrateur

Patrick HUBERT
Secrétaire général

Alain BOURRASSEAU
Administrateur

Lucien RABAUD
2ème Vice-Président &
Président de la commission
Petit gibier

Marinette BROCHARD
Administrateur

David MARCHEGAY
Président &
Président de la commission
Sécurité

Marc GUIBERT
Administrateur &
Président de la commission
Communication

Jean-Paul LOUIS
Administrateur

Hervé GRATON
Président de la commission
Migrateurs

Florent BAUDON
Administrateur &
Président de la commission
Environnement

Pierre-Clément GUINOT
Administrateur

Paul ROUSSEAU
Administrateur

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Vendée

ORGANIGRAMME PERSONNEL FDC85

DIRECTEUR
S. FARAU

SERVICE ADMINISTRATIF

RESPONSABLE
B.PERPERE

CHARGEE DE COMMUNICATION
A.RICHARD

COMPTABLE
MC.GENTREAU

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE
L.CARRE

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE
C.LAMBERT

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE
D.GIRAUD

SERVICE TECHNIQUE

RESPONSABLE
P.BONNIN

Secteur 1	TECHNICIEN V.ROTUREAU	TECHNICIEN ADJOINT F.BLANCHARD
Secteur 2	TECHNICIEN C.MERLET	TECHNICIEN ADJOINT E.EVEILLE
Secteur 3	TECHNICIEN P.VERNEAU	TECHNICIEN ADJOINT C.GABORIEAU
Secteur 4	TECHNICIEN F.LAFONTAINE	TECHNICIEN ADJOINT M.REGIS

CHARGE DE MISSION
M.ANGELIN

SERVICE ENVIRONNEMENT

RESPONSABLE
M.BOBINEAU

CHARGEE DE MISSION
M.DAUVERGNE

CHARGEE DE MISSION
A.LERAY

CHARGE DE MISSION
M.LORIEUX

CHARGE DE MISSION
M.MIMAUD

CHARGEE DE MISSION
A.MOREAU

CHARGEE DE MISSION
A.RIETSCH

Un cadre législatif : une mission de service public

1. Mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et action en faveur de la protection et de la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats ;

2. Elaboration du schéma départemental de gestion cynégétique ;

3. Contribution à la prévention du braconnage ;

4. Information, éducation et appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs ;

4 bis. Délivrance des autorisations de chasser accompagné mentionnées à l'article L. 423-2 et organisation des formations pratiques élémentaires préalables ;

5. Préparation à l'examen du permis de chasser et contribution à la validation du permis de chasser ;

6. Coordination des actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées, agrément de celles-ci et édiction des décisions relatives à leur territoire et aux sanctions disciplinaires ;

6 bis. Mise en œuvre du plan de chasse prévue à l'article L. 425-8.

7. Prévention et indemnisation des dégâts de grand gibier.

Financements et budgets de la FDC85

2,9 M€, répartis entre deux analytiques

	Général		Dégâts	
Produits	Cotisations (adhésions individuelles et territoriales)	1 350 000 €	Bracelets	320 000 €
	Aides/subventions	600 000 €	Timbres "grand gibier"	75 000 €
	Produits divers (contrats de services, ventes, fermages…)	500 000 €	Contribution territoriale	37 000 €
Charges	Salaires et charges	1 328 000 €	Indemnisations	200 000 €
	Sous-traitance et services extérieurs	688 000 €	Salaires et charges	114 000 €
	Achats	128 000 €	Estimateurs	38 000 €
	Amortissements	128 000 €	Prévention, frais divers	80 000 €

Evolution du nombre d’adhérents

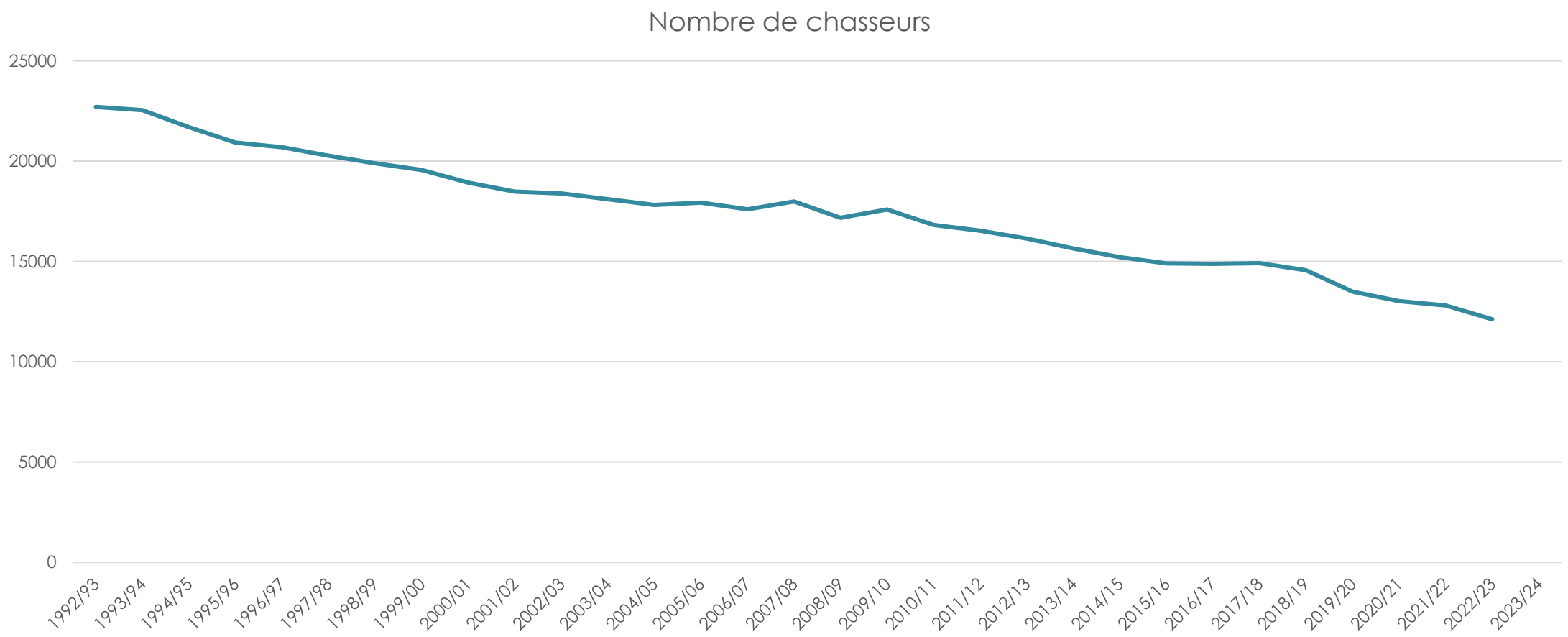

Enjeux actuels et fondement du SDGC

1. Suivis, études et recherche sur la biodiversité (espèces chassables et espèces protégées).

2. Gestion des espaces naturels, chassés et/ou protégés, avec un accent sur la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP).

3. Dégâts de grand gibier : travail chronophage, croissant, et donnant lieu à de vives inquiétudes (moyens, finances…).

4. Changement climatique : anticipation, adaptation, bilan et captation carbone…

Axes de développement

- **Optimiser la réalisation des missions de service public.**

- **Dynamiser la vie associative, en lien avec les adhérents individuels et territoriaux.**

- **Poursuivre et accélérer trois chantiers prospectifs :**

- Développer l'offre d'éducation à la nature et à l'environnement.
- Répondre aux marchés de prestations environnementales.
- Développer les projets de recherche.

Présentation de la démarche SDGC 2024-2030

Association des Maires de Vendée – 14/03/2024

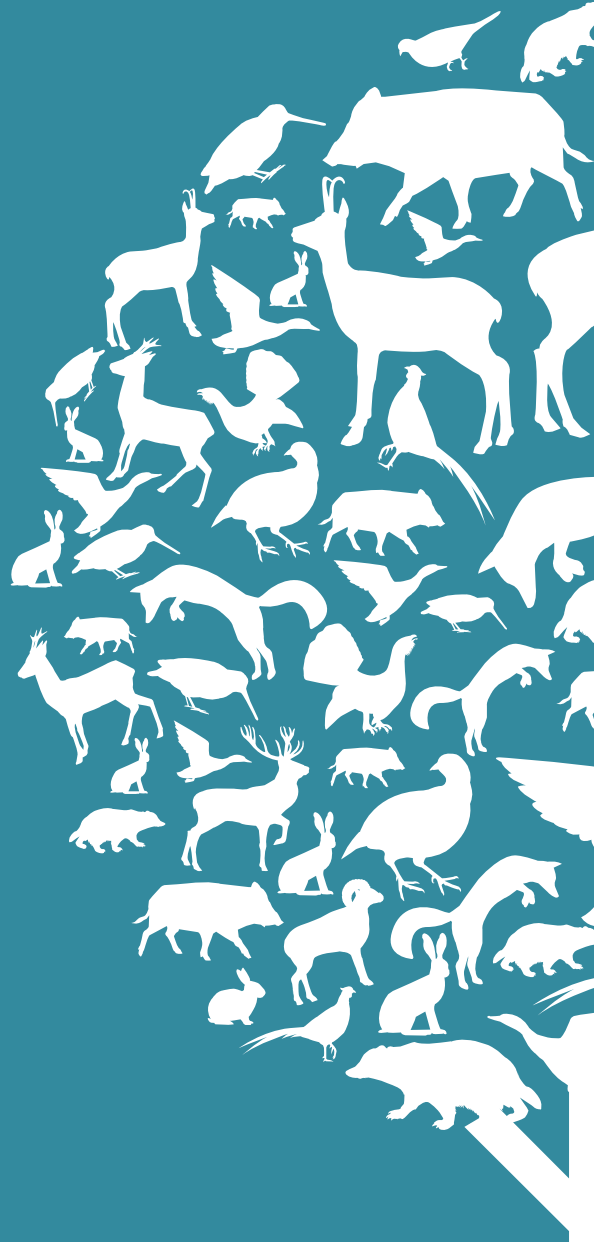

Déroulé

1. Rappels règlementaires sur les SDGC.
2. Présentation de la méthodologie de travail pour la rédaction du SDGC 2024-2030.
3. Présentation des grands axes du SDGC.
4. Calendrier prévisionnel.
5. Echanges et questions.

1. Rappels règlementaires

Définition du SDGC

« Un schéma départemental de gestion cynégétique est mis en place dans chaque département. Ce schéma est établi pour une période de ***six ans renouvelable****. Il peut être prolongé, pour une durée n'excédant pas six mois, par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les travaux d'élaboration du nouveau schéma n'ont pu être menés à leur terme avant l'expiration du schéma en cours.* ***Il est élaboré par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers****, en particulier lorsque le programme régional de la forêt et du bois prévu à l'article L. 122-1 du code forestier fait état de dysfonctionnements au regard de l'équilibre sylvocynégétique. Le schéma est compatible avec le plan régional de l'agriculture durable mentionné à l'article L. 111-2-1 du code rural et de la pêche maritime et avec les programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du code forestier.* ***Il est approuvé, après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, par le préfet****, qui vérifie notamment qu'il est compatible avec les principes énoncés à l'article L. 420-1 et les dispositions de l'article L. 425-4 du présent code. »*

Cadre obligatoire du SDGC

L'article L425-2 rappelle en outre que, « parmi les dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique **figurent obligatoirement** :

1° Les **plans de chasse** et les **plans de gestion** ;

2° Les **mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs** ;

3° Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la **conception et la réalisation des plans de gestion approuvés**, la fixation des **prélèvements maximum autorisés**, la **régulation des animaux prédateurs et déprédateurs**, les **lâchers de gibier**, la **recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement prévues à l'article L. 425-5, à la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée ainsi que les modalités de déplacement d'un poste fixe** ;

Cadre obligatoire du SDGC

4° Les actions menées en vue de **préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage** ;

5° Les dispositions permettant d'atteindre l'**équilibre agro-sylvo-cynégétique** ;

6° Les dispositions permettant de surveiller les **dangers sanitaires dans les espèces de gibier** et de participer à la **prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme**. »

Les articles L 425-3 et 425-3.1 rappellent respectivement que le SDGC est opposable aux chasseurs, groupements et associations du département, et que les infractions au SDGC sont sanctionnées par des amendes de la première à la quatrième classe.

2. Méthodologie

Bilan du SDGC 2018-2024

- Ancien SDGC organisé autour des commissions fédérales.
- Des évolutions législative (loi du 24 juillet 2019 et décrets), sociétale voire biologique (changement climatique)…
- Des objectifs obsolètes.
- Parfois peu lisible pour les partenaires institutionnels.

Nouvelle nomenclature pour le SDGC 2024-2030

- Déclinaison sur trois niveaux : axes, mesures, actions.
- Traduction des actions en fiches-actions, similaires aux documents cadres de l'Etat, des collectivités, ou encore des espaces naturels.
- Des contenus plus opérationnels, associant les partenaires.
- Une évaluation des coûts et du temps nécessaire, avec un suivi par des indicateurs.

Exemple de fiche-action

Axe	1	Mesure	2	Action	2
Intitulé	**Identifier les freins à la validation pour fidéliser les adhérents de la FDC85**.				
Descriptif de l'action	Si une diminution du nombre d'adhérents est observée, le nombre de personnes détenant le permis de chasser reste lui encore conséquent. Selon les saisons cynégétiques, 10 à 15 % des adhérents ne prendraient ainsi pas leur validation de façon continue. Ces variations interrogent sur les motifs conduisant à ces interruptions. De même, plusieurs adhérents validant régulièrement finissent par arrêter la chasse sans que la justification soit a priori liée à l'âge. Afin de mieux cerner tous ces facteurs, et en lien avec les profils des adhérents définis dans la fiche 1.2.1, une étude sociologique pourra être conduite en lien avec des universitaires. Un stagiaire fera un état des lieux auprès des adhérents validant de façon irrégulière afin d'identifier les principaux points de blocage, et dans le cas de leviers, un plan d'actions pourra être proposé. Pour conserver une vision dynamique du profil des adhérents et d'éventuelles nouvelles contraintes pouvant survenir, un second état des lieux, sous forme de suivis, aura lieu en fin de SDGC et conduira à une mise à jour du plan d'actions.				
Partenaire(s)	Associations spécialisées du département, adhérents territoriaux, Universités.				
Articulation possible avec les politiques publiques	Néant.				
Moyens à mobiliser	**Humains**	0,10 ETP par an Stagiaire Master 2 – 6 mois		**Financiers**	10 000 € par an pour les deux années concernées pour le suivi en interne. Recrutement d'un stagiaire de M2 : 5 000 € pour chaque année. Inconnu quant au plan d'actions possibles.
Résultats attendus à terme	Les raisons des interruptions de validations de permis de chasser ou de l'arrêt de la chasse sont clairement identifiées. Un plan d'actions est proposé le cas échéant.				

Indicateurs de résultats	**Indicateurs**	**Médiocre**	**Mauvais**	**Moyen**	**Bon**	**Très bon**
	Nombre d'adhérents contactés	≤ 5 %	5 ≤ x ≤ 10 %	10 ≤ x ≤ 15 %	15 ≤ x ≤ 20 %	≥ 20 %
	Nombre d'adhérents fidélisés	≤ 50	50 ≤ x ≤ 100	100 ≤ x ≤ 150	150 ≤ x ≤ 200	≥ 200
	Production de rapports et de plans d'actions	0	1	2	3	4

Temporalité	**2024-2025**	**2025-2026**	**2026-2027**	**2027-2028**	**2028-2029**	**2029-2030**
		x				x

Echanges avec les partenaires

- 12 janvier : Chambre d'agriculture
- 16 janvier : Conservatoire du Littoral
- 18 janvier : Centre régional de la propriété forestière et FRANSYLVA
- 29 janvier : Office français de la biodiversité
- 29 janvier : Direction départementale des territoires et de la mer
- 31 janvier : Département de la Vendée
- 1er février : Office national des forêts
- 22 février : Parc naturel régional du Marais poitevin

Echanges avec les partenaires

Deux moments forts collégiaux :

- Rencontre avec les associations spécialisées : **4 mars**.

- Rencontre avec les Maires de Vendée et les présidents de Communautés de communes : **ce jour, 14 mars**.

Entre fin mars et mi-avril : consultation officielle des structures par courrier, avec demande d'avis écrit.

3. Présentation des axes

Axe 1 – Mener une politique générale durable pour les adhérents

- Démarche RSO, dématérialisation…
- Travail sur les aspects d'adhésion individuel (nombre de permis validés).
- Lien avec les différents modes de chasse, défense des pratiques.

LUCIE 26000

Axe 2 – Encadrer et mettre en œuvre les mesures sur les plans de chasse et les plans de gestion, quantitatifs et/ou qualitatifs pour la faune sauvage

- Ensemble des mesures liées aux plans de chasse : chevreuil, cerf, sanglier, lièvre.
- Accents particuliers mis sur la concertation et la méthode d'élaboration de ces plans de chasse.
- Travail évidemment prédominant sur la gestion de la problématique sangliers : règles de gestion, nouvelle boîte à outils, plans d'actions autour des espaces urbanisés…

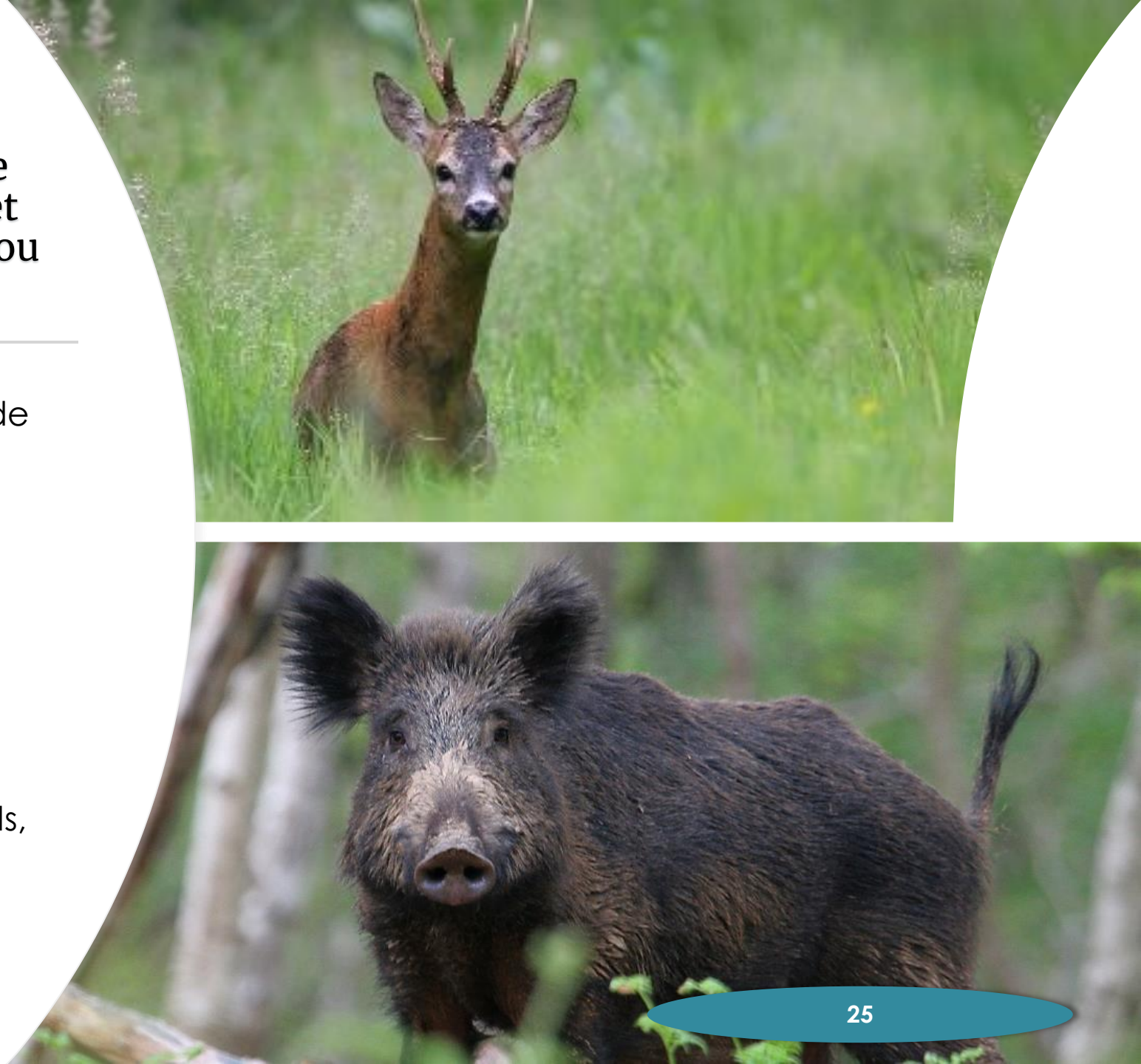

Axe 2 – Encadrer et mettre en œuvre les mesures sur les plans de chasse et les plans de gestion, quantitatifs et/ou qualitatifs pour la faune sauvage

- Liens avec les plans de gestion de la petite faune : lapin, faisan, perdrix grise, perdrix rouge.

Axe 2 – Encadrer et mettre en œuvre les mesures sur les plans de chasse et les plans de gestion, quantitatifs et/ou qualitatifs pour la faune sauvage

- Travaux sur les espèces prédatrices/déprédatrices :

1. Préventions des dégâts sur digues, voies ferrées, milieux agricoles du blaireau…
2. Elaboration de l'argumentaire pour les ESOD du groupe II.

Axe 2 – Encadrer et mettre en œuvre les mesures sur les plans de chasse et les plans de gestion, quantitatifs et/ou qualitatifs pour la faune sauvage

- Vision plus large en lien avec les Plans nationaux d'actions/plans nationaux de gestion.

- Mise en place de mesures limitatives de prélèvements (PMA).

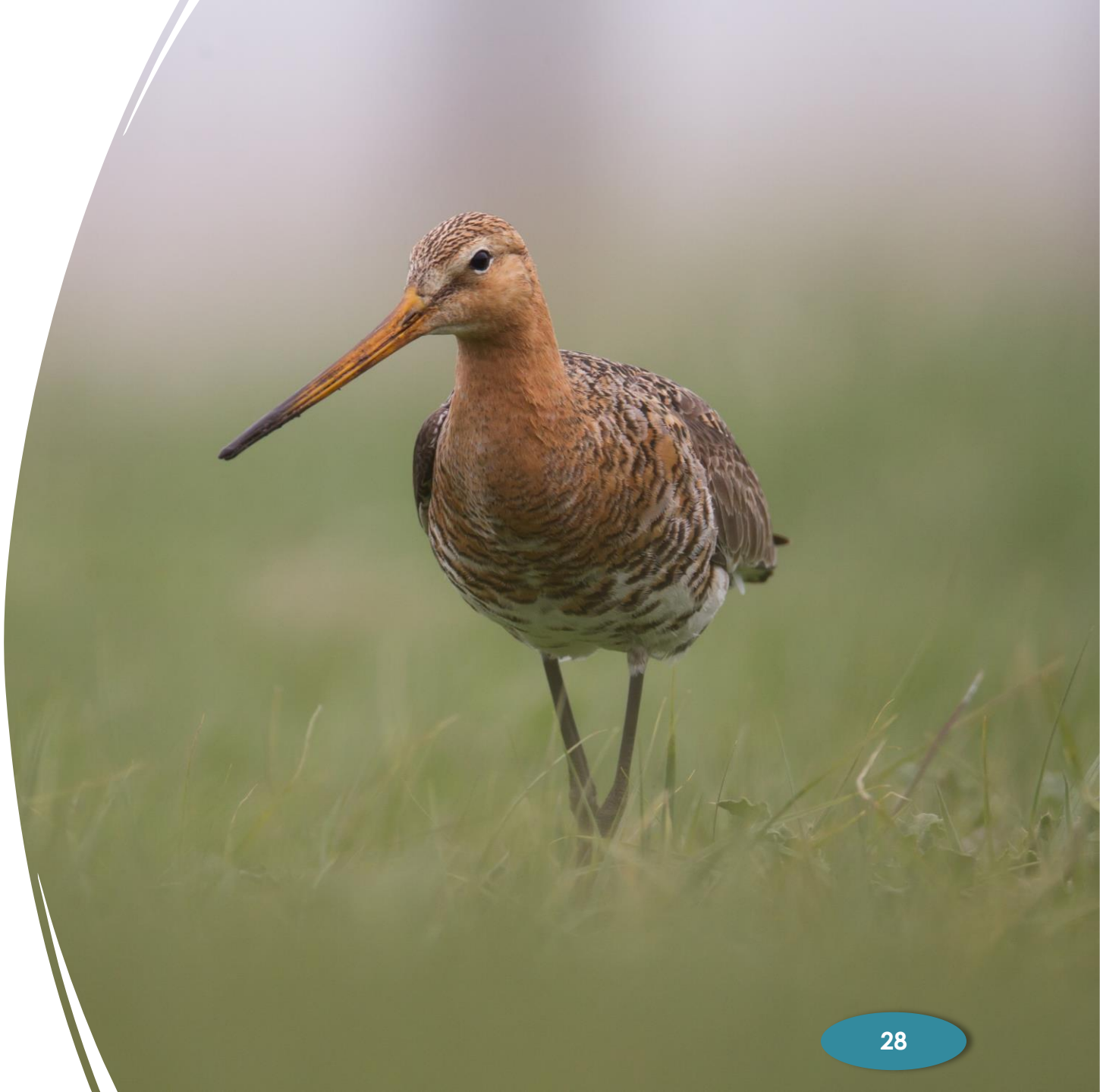

Axe 3 – Développer et contribuer à la connaissance des espèces et des habitats

- Ensemble des suivis nocturnes (Indices Kilométriques d'Abondance, cerfs…).

- Données sur les prélèvements.

Axe 3 – Développer et contribuer à la connaissance des espèces et des habitats

- Suivi de l'avifaune, au niveau local ou par le baguage.
- Données espèces prédatrices/déprédatrices…
- Ensemble de la biodiversité suivi (tous les taxons).

Axe 4 – Participer à la gestion et l'aménagement des habitats et des continuités écologiques

- **Développement et restauration du bocage.**

➔Dispositifs de plantations de haies et de bosquets.

➔Plan de gestion durable des haies.

➔Sensibilisation des scolaires.

➔Multiples partenaires : Agence de l'eau (Contrats territoriaux), Agribiodiv (écocontribution), fonds verts, Ville de la Roche-sur-Yon…

Axe 4 – Participer à la gestion et l'aménagement des habitats et des continuités écologiques

- **Restauration des mares bocagères** : contrats territoriaux de l'AELB, Agribiodiv…

Axe 4 – Participer à la gestion et l'aménagement des habitats et des continuités écologiques

- Gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE).
- Travaux sur la ressource en eau.
- Aménagements sur la plaine et la forêt.

Axe 5 – Œuvrer et former pour une chasse responsable, éthique et sécurisée

- Des aspects éthiques en lien avec les espèces chassées.
- Rappel des cadrages obligatoires sur l'agrainage du gibier d'eau, la recherche au sang.
- Rappel des mesures de sécurité, en lien avec l'arrêté départemental.

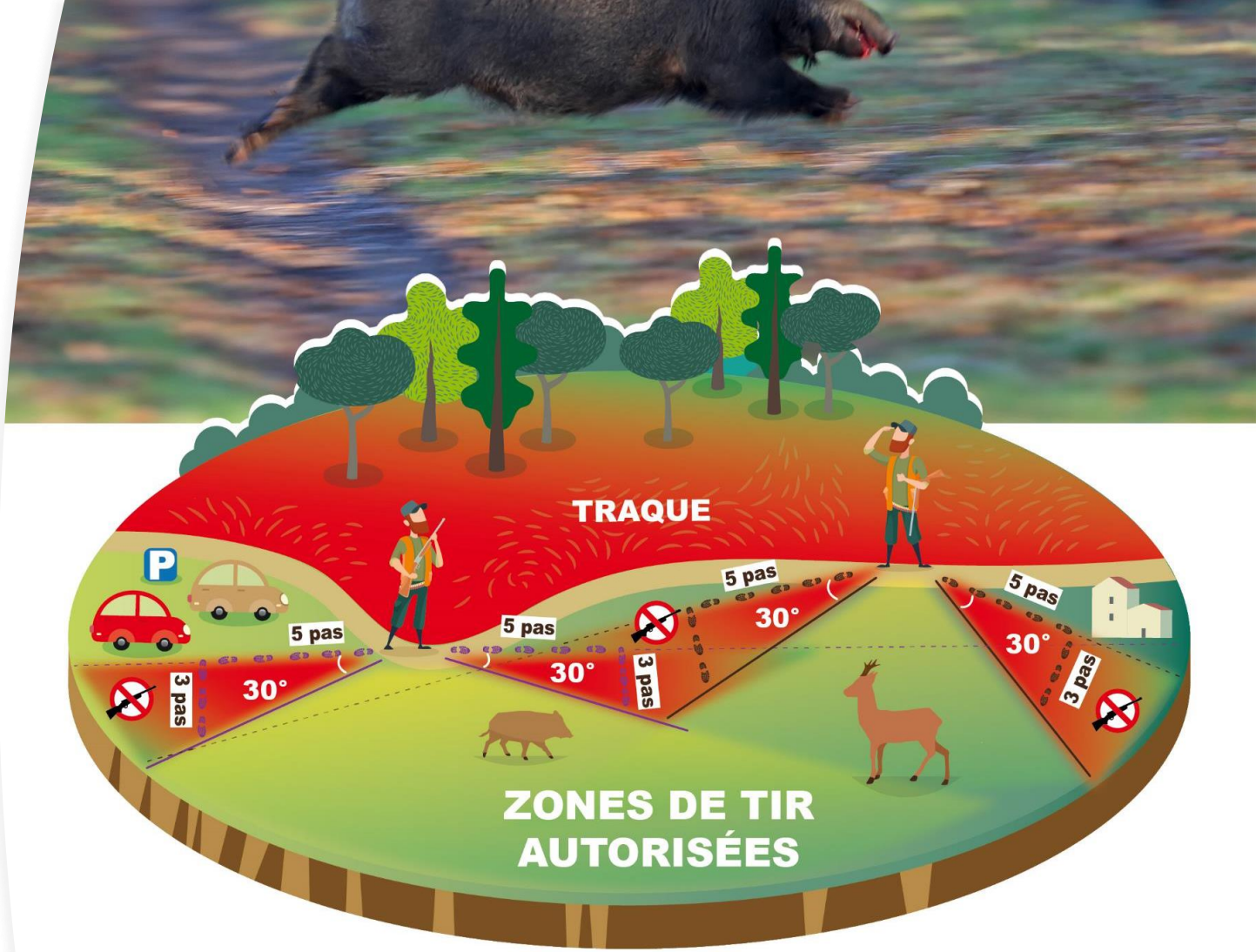

Je chasse en toute sécurité

Je trace mes angles de sécurité de 30 degrés

Je prends en compte mon environnement

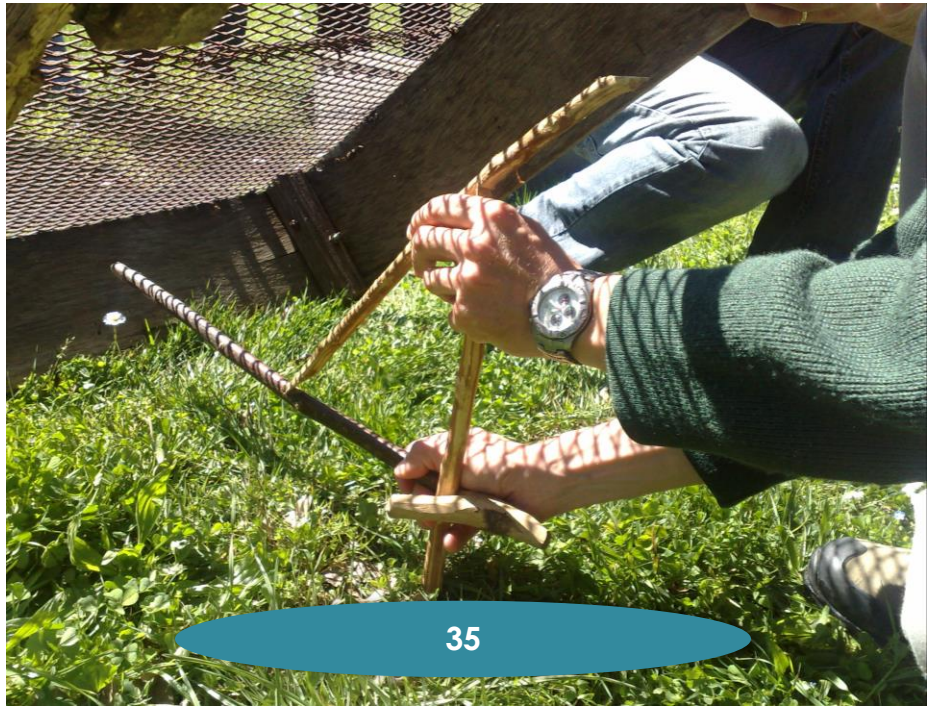

Axe 5 – Œuvrer et former pour une chasse responsable, éthique et sécurisée

- **Description de l'ensemble des formations existantes, propositions de nouvelles formations** : permis de chasser, piégeage, corvidés, sécurité, chasse à l'arc, venaison…

Axe 6 – Mieux évaluer et conforter les missions de service public portés par la FDC85 dans les politiques nationales et territoriales

- Prévention et réduction des dégâts agricoles. Lien avec l'axe 2 pour la **boîte à outils « sanglier »** :

1. Chasse à l'affût en avril-mai pour la protection des semis.
2. Chasse autour des parcelles en cours de récolte.
3. Piégeage du sanglier.
4. Tir de nuit, encadré par des lieutenants de louvèterie.

Axe 6 – Mieux évaluer et conforter les missions de service public portés par la FDC85 dans les politiques nationales et territoriales

- Développement des partenariats : agricoles, collectivités, établissements publics, université…

➔Questionnements sur la méthodologie de consultation et d'association des collectivités ?

➔Quel niveau et quelle fréquence d'informations ?

- Développement de la politique Réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS) et Réserves de chasse maritime (RCFS) : lien à faire avec la Stratégie nationale aires protégées (SNAP).

Axe 7 – Poursuivre, développer et/ou prendre part à des projets environnementaux

- **Gestion des espaces naturels, avec ou sans statut de protection** :

Réserve Naturelle Régionale de la Ferme de Choisy

Marais de Lieu Dieu (Conservatoire du Littoral)

Espace Naturel Sensible (ENS) Lagune de Bouin

ENS La Borderie du Marais

ENS Les Rouchères (Champagné-les-Marais)

Axe 7 – Poursuivre, développer et/ou prendre part à des projets environnementaux

- Accompagnements des propriétaires privés

- Confortement des partenariats techniques et scientifiques.

Axe 8 – Former, vulgariser et communiquer

- Valorisation des données fédérales.
- Information aux adhérents individuels et territoriaux.
- Stratégie de sensibilisation et de communication vers tous les publics.
- Travail partenarial fort avec le réseau d'associations spécialisées.

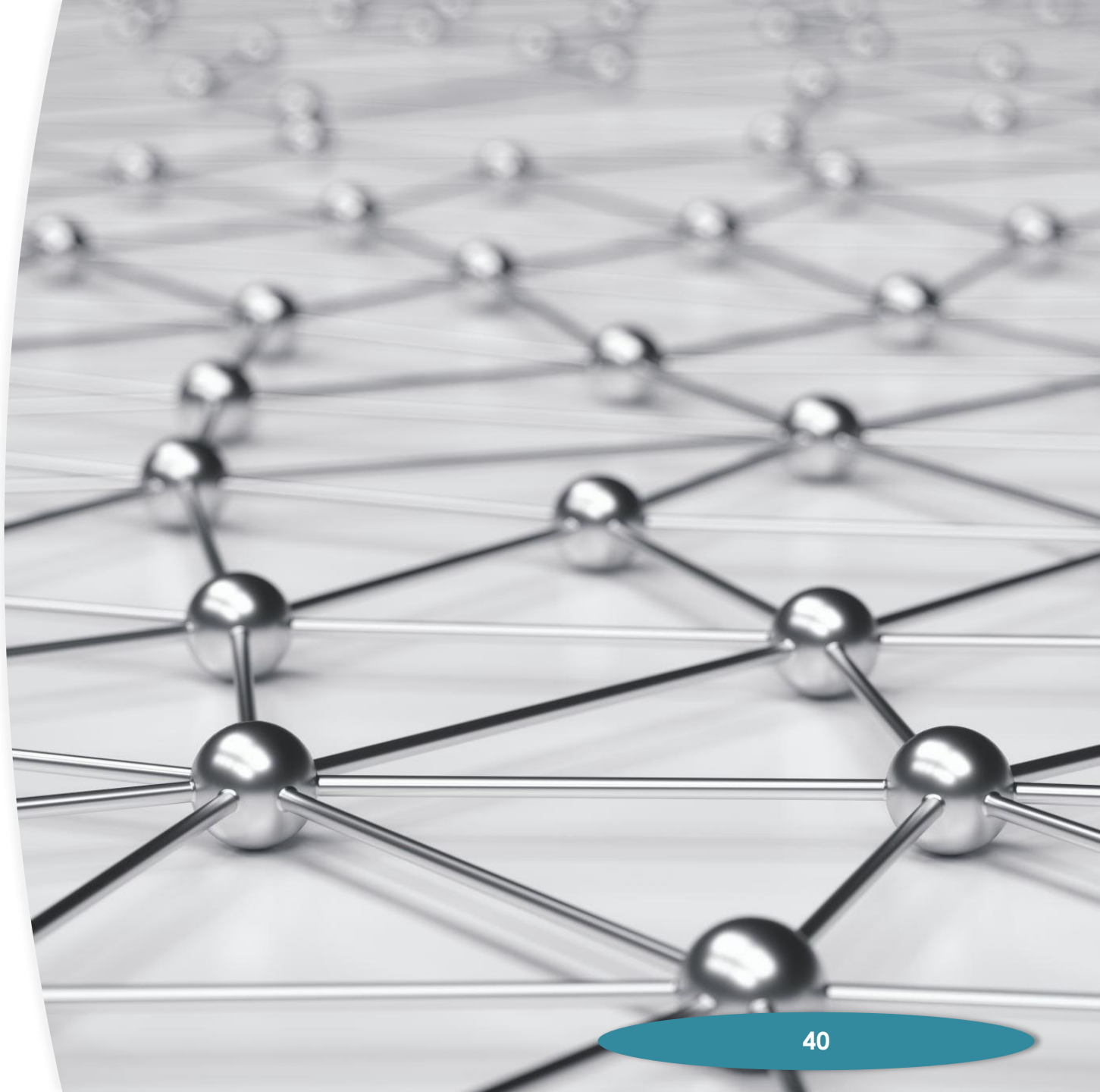

4. Calendrier prévisionnel

Rétroplanning

- Janvier à mi-février : rencontres des structures partenaires/institutionnelles avec travail sur une nomenclature provisoire.
- **Première quinzaine de mars : rencontres des associations spécialisées et des collectivités.**
- Finalisation d'une version complète du SDGC d'ici fin mars.
- Envoi d'une version exhaustive aux structures obligatoires pour consultation et avis écrit.
- Présentation et validation en AG le 12 avril 2024 par les adhérents.
- CDCFS le 14 mai 2024 pour validation par ses membres.
- Consultation publique puis soumis à signature du Préfet.

5. Echanges et questions